

COMMUNES DE MARSEILLE ET DU ROVE

RD568

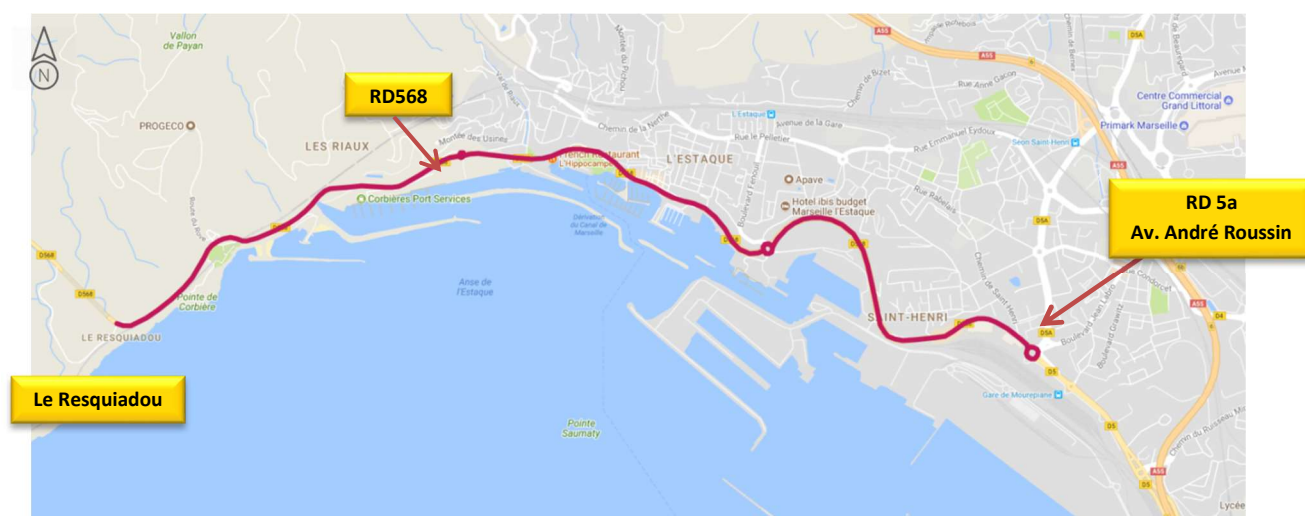
Aménagement entre le tunnel du Resquiadou et l'avenue André Roussin

Résumé de l'opération :

La section de la RD 568 correspond à :

- L'entrée ouest de la ville de Marseille ;
- Un axe important du réseau départemental (17700 V/J), qui assure la liaison entre Marseille et les communes de la Côte Bleue ;
- L'itinéraire unique entre Marseille et Le Rove pour le passage des convois exceptionnels alimentant le Grand Port Maritime de Marseille ;
- Une route classée à Grande Circulation ;
- L'itinéraire V65 des véloroutes.

Suite aux études préliminaires et à la concertation menée, la solution proposée consiste à créer une voie verte de statut véloroute, d'une largeur minimale de 4m dans laquelle cohabitent les piétons et les deux roues non motorisés tout le long de l'itinéraire, accompagnée d'une requalification de chaussée et de la création de parkings de substitution ; le stationnement étant un point sensible tant pour les plages que pour les activités nautiques et commerciales.



Objet : Aménagement entre le tunnel du Resquiadou et l'avenue André Roussin

Avancement : AVP à valider

Montant : Estimation AVP : 26,1 M€

Prévision travaux : 2025

Financement : à définir.

Problématiques :

Études : Lors de l'instruction du permis d'aménager, l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ont

demandé de ne pas intervenir sur les ouvrages d'art situés entre le tunnel du Resquiadou et le tunnel du Rove et de préserver les platanes existants à Mourepiane.

Ces avis défavorables nous amènent à ne pas réaliser le belvédère prévu à la sortie du tunnel du Resquiadou ni à créer un encorbellement au-dessus des plages de Corbières pour assurer une largeur constante de 4m à la voie verte.

L'AVP produit initialement est à reprendre ainsi que certaines procédures administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est en cours de négociation. L'AVP modificatif pourrait être produit au cours du quatrième trimestre 2020.

Pour rappel, ce projet nécessite une large concertation avec les services de l'Etat (ABF, DREAL, DDTM) de la ville de Marseille, de la Métropole, du Grand Port Maritime de Marseille et des concessionnaires de réseaux.